

République française

Département
AISNE

Arrondissement
SOISSONS

Canton
VILLERS COTTERETS

Commune
RETHEUIL

Nombres de Conseillers :
En exercice : 09
Présents : 06
Pouvoirs : 03
Votants : 09

Date de la convocation
05.10.2017

Séance du
12.10.2017

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 12 octobre à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent SIODMAK, Maire de Retheuil, en suite de la convocation en date du 5 octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux, MM. Jean-Pierre Thomas, Jean-Jacques Bimont, Jean Reberot, Denis Caner, Daniel Louvet

Absents :

M. Fontaine, a donné pouvoir à Vincent Siodmak
Picoré Eric, a donné pouvoir à Jean-Pierre Thomas
Fouquet Pascal a donné pouvoir à Jean Reberot

Le conseil a choisi pour secrétaire Jean-Pierre Thomas.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu

1. Délibération sur l'approbation des statuts de la communauté de communes Retz en Valois
2. Délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées) de la CCRV
3. Délibération concernant la communication du rapport d'activité de 2016 de l'EPCI
4. Information sur la proposition zéro phyto en collaboration avec la CCRV
5. Achat de panneaux
6. Point financier sur les comptes
7. Maintenance site internet
8. Proposition pour le feu d'artifice 2018
9. Recensement de la population 2018
10. Projet futur enfouissement des réseaux
11. Transmission des décisions concernant la compétence voirie sur la CCRV
12. Chemins ruraux et communaux
13. USEDA activité éclairage public
14. Achat de la parcelle de Bernard Dupuis
15. Achat de sel de déneigement
16. Terrain communal
17. Répartition FPIC
18. Colis des Aînés
19. Mise en place Voisins Vigilant
20. Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout en début de séance des points suivants, les élus acceptent

Ajout à l'ordre du jour : fonds de concours de la CCRV pour des participations financières
La transmission de la démission de Monsieur Pierre Perin

Approbation du compte rendu de la dernière séance du 1er juin 2017

L'approbation du compte rendu des délibérations de la séance précédente a été adoptée à l'unanimité.

Démission d'un conseiller :

Le maire informe avoir reçu un courrier de Monsieur Pierre Perin annonçant sa démission du conseil municipal. L'information a été communiquée le 8 juin en sous-préfecture date à laquelle la démission devient effective. Les élus prennent note de cette information.

[1. Délibération concernant l'approbation des statuts de la communauté de communes Retz en Valois](#)

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz et du Pays de la Vallée de l'Aisne, étendue aux communes d'Ancienville, Chouy, Dammard, La Ferté-Milon, Macogny, Marizy-Sainte-Geneviève, Marizy-Saint-Mard, Monnes, Noroy-sur-Ourcq, Passy-en-Valois, Silly-la-Poterie et Troësnes créant ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Retz-en-Valois ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Retz-en-Valois ;

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au Maire de chacune des communes membres, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **approuve** les statuts de la Communauté de communes Retz-en-Valois tels qu'ils sont présentés en annexe de la présente délibération.

- **Charge et délègue**, Monsieur le maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Adopté unanimement par le conseil municipal

2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Retz en Valois,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz et du Pays de la Vallée de l'Aisne, étendue aux communes d'Ancienville, Chouy, Dammard, La Ferté-Milon, Macogny, Marizy-Sainte-Geneviève, Marizy-Saint-Mard, Monnes, Noroy-sur-Ourcq, Passy-en-Valois, Silly-la-Poterie et Troësnes créant ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Retz-en-Valois ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2017 de composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que la CLECT remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées ;

Considérant que la CLECT s'est réunie le 22 septembre et a adopté à l'unanimité son rapport ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

Approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Retz-en-Valois tels qu'il est annexé à la présente délibération.

Charge et délègue Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

3. Proposition d'adhésion au programme « zéro phyto »

Le maire communique qu'il a participé à une réunion à la Communauté de Communes Retz en Valois sur la proposition d'adhérer au programme « zéro phyto » mis en place par la CCRV avec la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, le Syndicat des Eaux du Sud du Nadon et la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château.

Vu la Loi sur l'eau

Vu la Loi Labbé adoptée par l'Assemblée Nationale le 23 janvier 2014

Ainsi à l'échéance 2020, voir 2017 pour certaines zones sensibles l'utilisation des désherbants sera prohibée pour les espaces publics et privés.

Il convient de faire le maximum pour protéger l'importante ressource en eau du territoire.

L'objectif du dispositif zéro phyto est de valoriser les services techniques et les municipalités qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, de sensibiliser l'ensemble des acteurs publics aux objectifs de la loi Labbé et de promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques mais également de protéger les agents d'entretien confrontés aux risques sanitaires liés aux produits chimiques.

Après avoir délibéré,

Consciente des enjeux en termes de santé publique et de développement durable,

Le conseil municipal décide de s'engager dans une démarche visant à réduire, puis supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire ;

- d'adhérer à la charte d'entretien des espaces public ;

- décide d'opter pour le moment le niveau 2
à l'unanimité

Adhésion groupement de commande étude diagnostic

Le maire informe les élus que depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi « Labbé » modifiée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, interdit pour les collectivités locales l'emploi de certains phytosanitaires de synthèse dans le cadre de l'entretien des espaces verts.

Par délibération en date du 4 mai 2017, la communauté de communes Retz-en-Valois propose aux communes de son territoire non membre du SESN de participer, via un groupement de commande portée par elle, à une étude diagnostic pour la mise en œuvre de la réglementation « zéro phyto ».

Cette étude est subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la CCRV à hauteur de 10 %.

A titre d'information le coût de ce type d'étude est évalué entre 3€ et 5€ par habitant soit un reste à charge situé entre 0.60€ et 1€ par habitant.

Cette étude diagnostic est un préalable indispensable avec la signature de la charte d'entretien des espaces verts pour solliciter des aides de l'AESN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commande coordonnée par la communauté de communes Retz-en-Valois suivant les conditions sus mentionnées
- De demander l'aide financière de l'AESN
- Charge et délègue le maire ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

4. Communication du rapport d'activité de 2016 de l'EPCI

Le maire communique le rapport d'activité de 2016 de la CCVCFR, de de la CCVA et des 12 communes ex CCOC.

Après délibération, les élus à l'unanimité,

- **Acceptent le dit rapport.**

5. Surveillance place de la mairie

Le maire propose la mise en place d'une caméra de surveillance, MM. Reberot et Caner sont chargés de s'informer sur les prix et le matériel le mieux adapté à notre besoin. Suivant la proposition une subvention sera demandée.

6. Achat de panneaux de voirie.

Le maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par les parents d'élèves qui souhaitent la mise en place de panneaux « attention école » à proximité du bâtiment.

De même il serait souhaitable de réaliser un emplacement de parking pour mobilité réduite en 2018.

Le conseil municipal après délibération,

- Refuse la mise en place de panneaux « attention école »,
- Favorable au remplacement des panneaux d'agglomération rue de Chelles, détruit par un véhicule.
- Pour l'emplacement de parking pour personne à mobilité réduite à voir avec ce qui a été prévu pour l'ADAP.

A la majorité.

7. Maintenance site internet

Notre maintenance du site internet est caduc, il est souhaitable de le renouveler, nous avons une proposition avec deux options.

Après discussion, les élus décident à l'unanimité d'accepter la maintenance du site avec l'hébergement et la gestion des emails, coût total 375€ HT.

8 - Proposition pour le feu d'artifice de 2018

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité la réalisation d'un feu d'artifice au 14 juillet, nous allons bénéficier d'une remise de 20 % suite aux problèmes de tir de cette année.

-

9. Recensement de la population

Le maire informe l'assemblée que le recensement de la population sur notre territoire est prévu du 18 janvier au 17 février 2018, il est nécessaire de prendre certaines dispositions pour mener à bien cette mission.

Après délibération, les élus à l'unanimité,

- nomme Florence Collard comme coordonnateur communal.
- Décident la création d'un poste agent recenseur et donne tout pouvoir au maire pour son recrutement.

10. Projet futur d'enfouissement des réseaux

Le maire informe les élus qu'il a demandé à l'USEDA un devis concernant l'enfouissement des réseaux au niveau de la fin de la rue du Sautoir et rue aux « cheveaux » et également rue de la chabaudonne. La première tranche est souhaitée pour 2020 afin de permettre l'enlèvement de la ligne moyenne tension. Le conseil à l'unanimité approuve la proposition.

11. Délibération relative à l'acceptation des subventions accordées :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'on doit délibérer pour obtenir le déblocage de l'ensemble des subventions accordées par le fonds de concours, le FDS, la DETR et la subvention départementale.

Après concertation le conseil municipal, à l'unanimité accepte la totalité des subventions.

Le maire rappelle aux élus qu'une demande de subvention a été demandée dans le cadre de la DETR pour la 6ème fenêtre du couloir de l'école.

12. Colis des Aînés

Le colis des aînés sera remis lors de l'arbre de Noël des enfants du 23 décembre, le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les 40 euros de bons d'achat par personnes qui seront établis par les établissements Leclerc de Villers-Cotterêts.

13. Terrain communal

Le maire informe à nouveau l'assemblée, que le terrain communal rue de l'étang classé en zone de loisirs ne peut être ni loué ni vendu, demande de réfléchir à l'aménagement éventuel de ce terrain.

14. Chemins ruraux et communaux

A la demande de monsieur le maire, M. Bimont a répertorié les chemins ruraux et communaux de la commune, sa future mission est de constater l'état de ces chemins et nous faire part de ses éventuelles remarques.

15. Décisions modificatives sur le service des eaux :

Il est proposé les virements ci-après :

Dépenses de fonctionnement					Nouveau
O/R	articles	op	Nature	montant	solde budget
R	6156		maintenance	+1110.00	1210.00
Recettes de fonctionnement					
R	70128		Autres taxes et redevances	+1110.00	1710.00
	7588		Autres	- 600.00	0.00
R	7581		FCTVA	+ 600.00	600.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget Service des Eaux.**

16 Décisions modificatives sur le budget de la commune

Le maire propose aux élus les virements de crédit ci-après

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *accepte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget communal.*

Recettes de fonctionnement					Nouveau
O/R	articles	op	Nature	montant	solde budget
R	70311		Concession cimetièrè	+ 600.00	1100.00
	742		Dotations aux élus locaux	+ 2960.00	2960.00
Dépenses de fonctionnement					
R	6064		Fournitures administratives	+ 900.00	3400.00
R	6068		Autres matièrès et fournitures	800.00	1000.00
R	6411		Personnels titulaires	+ 700.00	26700.00
R	6413		Rémunération principale	-700.00	27300.00
R	6451		Cotisations URSSAF	1350.00	13850.00
R	6453		Cotisations caisses de retraites	2800.00	5000.00
R	6456		Versement au fnc	+230.00	230.00
R	65733		Départements	200.00	400.00
R	65548		Autres contributions	+2000.00	40000.00
R	673		Titres annulés	+430.00	430.00
R	022		Dépenses imprévues	-5550.00	7085.08
	023		Virement à la section d'investisst	400.00	41334.68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *accepte à l'unanimité la décision modificative n° 2*

Section d'Investissement					Nouveau
O/R	articles	op	Nature	montant	solde budget
Recettes					
	021	021	Virement de la section exploitation	400.00	41334.68
	1341	201710	DETR	679.00	4041.00
Dépenses d'Investissement					
R	2051	ona	Concessions et droits similaire	+400.00	400.00
	21318	201710	Bâtiments publics	1761.00	10761.00
	2182	201709	Matériel de transport	-1082.00	18918.00

17 Achat de la parcelle de Bernard Dupuis

Le maire rappelle qu'une proposition de 5000€ est prévu au budget pour l'achat de ce terrain et de l'arpentage, demande d'inclure la mise en place de la clôture afin d'obtenir le fonds de concours de la CCRV pour 4000€ maximum.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

18. Mise en place Voisins vigilants

Le Maire informe les élus que nos panneaux vont être mis en place prochainement et que la population va être contactée afin de trouver des volontaires pour être responsable coordinateur par quartier. Après quoi une réunion sera organisée avec la gendarmerie pour mise en place définitif du dispositif.

19. Transmission des décisions concernant la compétence voirie sur la CCRV

M. le maire informe l'assemblée que suite à la création de la nouvelle CCRV, la compétence voirie sera modifiée, les routes communautaires ne s'arrêteront plus aux panneaux agglomération mais à l'intersection.

20. Achat de sel de déneigement

Nous sommes sollicités par la CCRV pour un regroupement d'achat de sel de déneigements, nous y adhérons et nous commandons une tonne.

21. Questions Diverses

- Les vœux du maire le 6 janvier 2018
- Compétence CCRV : contre rendu commission sports et finances, tarif piscine,
- Affaire Motrot
- Déclaration piégeage
- Transport scolaire : gratuité reconduite dans l'Aisne pour cette année scolaire de la part du conseil départemental.
- Entretien des cloches de l'église
- Compte rendu du SDIS du trimestre
- Enlèvement betteraves
- Formation employés communaux
- Note de la Préfecture sur la mérule
- Note à la sous-préfecture sur la dangerosité RD 973
- Note à la sous-préfecture concernant la route de liaison de Retheuil Morienvil.
- Information taxe foncière échéance au 15 décembre 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h15.

*Le Maire, le secrétaire, Les Conseillers Municipaux,
Fait le 12 octobre 2017*